



PRÉFET DE L'INDRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'INDRE

CHATEAUXROUX, LE **07 DEC. 2017**

SERVICE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE SANTE ET PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Martine AUBARD
Téléphone : 02 54 60 38 09
Mél : martine.aubard@indre.gouv.fr

Monsieur Hubert JOUOT
Saint-Louis
36370 PRISSAC

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
une installation classée – Carrière à
Poulligny Saint-Pierre – Demande délai
supplémentaire.**

Monsieur,

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges vous a désigné en tant que commissaire enquêteur pour assurer, l'enquête publique relative au dossier présenté par Mme la Gérante de la SARL ETABLISSEMENTS MOREAU en vue de l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire, située sur le territoire de la commune de POULIGNY-SAINT-PIERRE.

L'enquête publique s'est déroulée à la mairie de POULIGNY-SAINT-PIERRE, du vendredi 15 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 inclus.

Par courrier recommandé en date du 26 octobre 2017 reçu en DDCSPP de l'Indre le 30 octobre dernier, vous avez bien voulu me faire connaître les difficultés que vous rencontrez pour respecter les délais pour me transmettre votre rapport, vos conclusions et votre avis, suite à l'enquête précitée.

Conformément à l'article L 123-15 du Code de l'Environnement, un délai supplémentaire jusqu'au 8 décembre 2017 vous a été accordé après avis favorable du porteur de projet.

Toutefois par courrier en date du 6 décembre 2017 transmis par courriel en DDCSPP de l'Indre le 6 décembre 2017, vous souhaitez bénéficier d'un nouveau délai pour me transmettre votre rapport, vos conclusions et votre avis, suite à l'enquête précitée motivé par des difficultés rencontrées suite à un problème familial.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer qu'après avis favorable du porteur de projet communiqué le 6 décembre dernier par courriel, je vous accorde un délai supplémentaire comme demandé.

Votre rapport, vos conclusions et avis devront me parvenir le 20 décembre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Anne DUFOUR

-Copie pour information : DREAL – Unité Départementale de l'Indre

h 209
212